ARRÊTÉ

ARRÊTÉ N°…………….

DE RENOUVELLEMENT DE DISPONIBILITE POUR SE RENDRE DANS UN DEPARTEMENT D’OUTRE-MER, UN TERRITOIRE D’OUTRE-MER OU A L’ETRANGER EN VUE DE L’ADOPTION D’UN OU PLUSIEURS ENFANTS

DE M./Mme ..................................

**Mention en jaune : à enlever en fonction de la situation**

Le Maire *(ou le Président)* de …………..……,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l’article 60 bis,

**VU** le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilités et de congé parental des fonctionnaires territoriaux,

**VU** le décret 91-298 du 20 mars 1998 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

**VU** le décret n°2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l’exercice d’activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d’activités et à la Commission de déontologie,

**VU** la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** le décret n°2019-234 du 27 mars 2019 modifiant certaines conditions de la disponibilité dans la fonction publique,

**VU** la demande écrite présentée par M/Mme …………………. en date du…………….demandant une mise en disponibilité pour se rendre dans un département d’Outre-Mer, un territoire d’Outre-Mer ou à l’étranger en vue de l’adoption d’un ou plusieurs enfants pour une durée de ………………………..(6 semaines maximum) à compter du ……………….,

**VU** la demande écrite de M/Mme.……….. en date du ……… informant l’autorité territoriale de son intention d’exercer une activité privée (au moins trois mois avant la date souhaitée de disponibilité)

**VU** l’avis de la Commission de Déontologie en date du ……………………………….(si changement activité ou modifications éléments substantiels)

**VU** l’agrément pour l’adoption en date du …………………..,

**VU** l’arrêté n°…………………… plaçant M/Mme ………………..en disponibilité pour se rendre dans un département d’Outre-Mer, un territoire d’Outre-Mer ou à l’étranger en vue de l’adoption d’un ou plusieurs enfants à compter du ……………………………… jusqu’au ……………………………….

**Considérant** que la disponibilité pour se rendre dans un département d’Outre-Mer, un territoire d’Outre-Mer ou à l’étranger en vue de l’adoption d’un ou plusieurs enfants est accordée de droit,

**ARRÊTE**

ARTICLE 1er : A compter du ……………………., la disponibilité pour se rendre dans un département d’Outre-Mer, un territoire d’Outre-Mer ou à l’étranger en vue de l’adoption d’un ou plusieurs enfants M/Mme …………………., grade …………………. est renouvelée pour une durée de ………………….., soit jusqu’au …………. Inclus.

ARTICLE 2ème : Pendant cette période, M/Mme ……… ne percevra aucune rémunération et cessera de bénéficier de ses droits à l’avancement et à la retraite.

Toutefois, si pendant cette période, l’agent exerce une activité professionnelle lucrative, salariée ou indépendante à temps complet ou à temps partiel dans les conditions prévues par le décret n°86-68 du 13 janvier 1986, il conservera ses droits à l'avancement d'échelon et de grade dans la limite de cinq ans.

La conservation des droits à avancement est subordonnée à la transmission annuelle par l’agent, des pièces justifiant l’exercice d’une activité professionnelle. Dans le cas présent, cette transmission devra intervenir au plus tard le ……………..( *ou* au plus tard au 1er janvier de chaque année suivant le premier jour de son placement en disponibilité). A défaut de transmission, l’agent ne pourra pas prétendre à la conservation de ses droits à avancement sur la période concernée.

**ARTICLE 3ème** : La présente disponibilité étant accordée pour une période de six semaines, elle ne pourra pas être renouvelée au terme de cette durée.

**ARTICLE 4ème** : L'intéressé(e) devra solliciter la réintégration ou la radiation, trois mois au moins avant l'expiration de la période de disponibilité en cours. En cas d'absence de demande de réintégration ou de radiation à l'expiration de sa disponibilité, une mise en demeure sera envoyée à l'agent. Si celui-ci ne donne pas suite, il pourra être radié des cadres et perdre la qualité de fonctionnaire.

ARTICLE 5ème : Si M/Me ……….…… se propose d’exercer une activité professionnelle privée pendant sa disponibilité, il (elle) devra en informer par écrit l’autorité territoriale au moins trois mois avant le début de cette activité.

**ARTICLE 6ème** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Receveur Municipal, M. le Président du Centre de Gestion, et notifiée à l’agent.

**ARTICLE 7ème** : Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et de sa publication

Fait à …………… le …………….,

Le Maire *(ou le Président)*,

Notifié le ...................

Signature de l’agent :